

### GRUPE DE TRAVAIL DU 8 JUIN DEDIE A LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS

Ce 2ème groupe de travail, inscrit dans le cadre du projet d'accord-cadre relatif au télétravail, était dédié à la prise en charge des frais liés au télétravail.

Pour la CGT cette question est un élément majeur de la négociation car essentiel pour les personnels qui ne doivent pas y être de leur poche pour exercer leur travail, qu'ils soient en présentiel ou en télétravail.

La CGT a été force de propositions dans cette négociation, à partir de la plateforme revendicative élaborée au plus près du vécu et de la réalité des dépenses engagés par les personnels. En cela la proposition du gouvernement est très insuffisante tant sur le montant de l'indemnité proposée que sur ses conditions et modalités d'attribution.

De plus, cet aspect de la discussion n'intègre pas la prise en charge du (des) matériel(s) et des équipements qui fera l'objet d'une discussion dans le cadre de l'accord, notamment sur l'angle des aspects de santé au travail (ergonomie).

Enfin, l'enjeu est d'obtenir un accord cadre Fonction publique, socle de nouveaux droits et garanties pour l'ensemble des personnels, qui doit se décliner dans chaque versant. La CGT a donc rappelé que cette mesure a vocation à bénéficier aux fonctionnaires et contractuels des trois versants. S'agissant de la FP territoriale, ça ne peut pas être « une possibilité offerte » aux employeurs territoriaux : l'accord doit préciser que ce dispositif sera mis en oeuvre dans le cadre du principe de libre administration des collectivités territoriales.

#### fichiers:



[Télécharger info\\_des\\_negos\\_ndeg2\\_teletravail\\_dans\\_la\\_fp.pdf](#) (401.2 Ko)

**Public:** [Télétravail](#)  
[Fonction publique](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank

---